

CONSTATATION DE LA RUPTURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Contrat d'apprentissage enregistré le -- ----- 2008 sous le n° 036 2008 -- -----

L'employeur

Nom : Prénom :
Adresse : Tél :
Adresse de l'établissement où s'effectue l'apprentissage : idem.....

L'apprenti

Nom : Prénom : Né(e) le : à :
Adresse : Tél :
N° d'immatriculation MSA :

Le représentant légal de l'apprenti (pour le mineur)

Nom : Prénom :
Adresse : idem..... Tél :

CONSTATENT

Il est mis fin, dans les conditions prévues par le code du travail, au contrat d'apprentissage susvisé qui a débuté le - -----
200- qui devait normalement prendre fin le - ----- 20--. **La date d'effet de la rupture est le -- ---- -**.

Cette rupture résulte : (cocher la case correspondante)

- De l'application de l'article L.117-17
 - D'une résiliation unilatérale soit de l'employeur soit de l'apprenti durant les deux premiers mois de la période d'essai
 - D'un commun accord entre l'employeur et l'apprenti, *quels que soient les motifs ayant conduit à cette résiliation amiable*
 - D'une faute grave ou de manquements répétés à ses obligations de l'employeur ou de l'apprenti ; *cette résiliation doit être impérativement prononcée par le conseil des prud'hommes sous peine d'être sans effet et de voir alors la responsabilité de l'employeur mise en cause.*
 - De l'inaptitude de l'apprenti à exercer le métier auquel il voulait se préparer ; *selon la nature de l'inaptitude alléguée, la justification de celle-ci doit résulter d'un examen individuel soit par le médecin du travail, soit par un centre d'information et d'orientation public, avec, dans tous les cas, un avis circonstancié du directeur du CFA.*
- De l'application de l'article L.116-2
 - De l'obtention du diplôme ou du titre de l'enseignement technologique préparé à l'initiative de l'apprenti avant le terme fixé initialement ; *il y a alors résiliation de plein droit.*
- De l'application de l'article L.117-12
 - D'une décision administrative du chef de service de l'ITEPSA consécutive à la constatation par cette autorité d'un risque sérieux d'atteinte à la santé ou à l'intégrité physique ou morale de l'apprenti.

Fait à Le En 4 exemplaires

Signature de l'employeur

signature de l'apprenti

Signature du représentant légal
(si apprenti mineur)

Le présent formulaire est rempli en 4 exemplaires :

1 - à titre de constatation conservé par l'employeur

2 - à titre de constatation conservé par l'apprenti(e)

3 - à titre de notification envoyé par l'employeur à la Chambre d'agriculture de l'Indre

4 - à titre de notification au CFA